

Compte rendu de séance

Conseil Municipal du 30 mars 2016

Présents :

Vincent CHANTREAU, Didier CHAPOULIE, Jean-Louis CHAULIAGUET, Gisèle CHEVALLIER, Jacques DEMEUZOY, Jean-Claude FOURSAC, Laurent MARTIN, Jean-Charles MAZEYRAC.

Absent excusé : Aucun

Ouverture de la séance à 20h30

Point 01 - Vote du Compte de Gestion de la Commune - Exercice 2015

Il est concordant avec le compte administratif de la mairie. Pas de remarque particulière.

Vote à l'unanimité

Point 02 - Vote du Compte de Gestion - Budget Assainissement - Exercice 2015

Il est concordant avec le Compte Administratif de l'assainissement de la Mairie. Pas de remarque particulière.

Vote à l'unanimité

Point 03 - Vote du compte de Gestion du CCAS - Exercice 2015. Le Maire rappelle que le CCAS a été supprimé par application d'une disposition réglementaire fin décembre 2015.

Vote à l'unanimité

Point 04 - Vote du Compte Administratif - Budget Général Commune - Exercice 2015

Le bilan indique un excédent de 58 000 € en Investissement et en Fonctionnement un excédent de 52 042 €. Le Maire précise que lors du Budget Primitif ces données chiffrées ont été reprises par anticipation. Il est par conséquent possible de constater leurs ventilations et leurs affectations dans le BP.

Jean-Claude FOURSAC, en qualité de doyen, de l'Assemblée, soumet au vote des conseillers le Compte Administratif .

Vote à l'unanimité

Point 05 - Vote du Compte Administratif - Budget Assainissement - Exercice 2015
Jean-Claude FOURSAC, en qualité de doyen de l'assemblée, soumet au vote des conseillers le Compte Administratif.

Vote à l'unanimité

Point 06 - Vote du Compte Administratif - Budget CCAS - Exercice 2015
Jean-Claude FOURSAC, en qualité de doyen de l'assemblée, soumet au vote des conseillers le Compte Administratif du CCAS.

Vote à l'unanimité

Point 07 - Affectation des résultats 2015 du CCAS et transfert sur le Budget Général de la Marie de 1566 €. Il s'agit du solde des comptes du CCAS.

Vote à l'unanimité

Point 08 - Affectation du résultat de la Section de Fonctionnement - Exercice 2015
Il s'agit d'une opération d'ordre visant à rétablir l'équilibre de la section d'Investissement.

Vote à l'unanimité

Point 09 - Vote du budget Primitif 2016 de la Commune.

Quelques chiffres clés :

Charges à caractère général : 104801€ en 2015, 104600 € en 2016. En baisse.

Charges de personnel 141800 € en 2015, 130900 € en 2016. En baisse.

Budget d'Investissement 90 000 € en 2015, 50 000 € en 2016. En baisse.

Les recettes baissent en raison de la diminution des dotations de l'Etat 335 000 € en 2015, 260 000 € en 2016 !

Autres produits 31000 € en 2015, 27500 € en 2016 (loyers) légère perte de recettes du fait d'un changement de locataire et des travaux à la boulangerie.

Budget Investissement 32169 € en 2015, 38700 € en 2016 . En hausse en raison des subventions attendues.

Remboursements d'emprunt en 2015 14775, 12750 en 2016. En légère baisse.

Recette d'investissement, subvention : 52 000 €

Autofinancement prévisionnel : 45 000 €

Le Maire indique que le budget de la Mairie est en équilibre avec un bon niveau d'investissement .

Vote à l'unanimité

Point 10 - Vote des taux d'imposition locale (Impôts Mairie)

Comme promis aux habitants, le taux d'imposition locale ne seront pas augmenté en 2016.

Vote à l'unanimité

Point 11 - Compteurs d'électricité compteurs communicants LINKY

Après un exposé fait par le Maire et considérant la dépense absolument excessive engagé par ERDF pour ces nouveaux compteurs communicants le Conseil Municipal décide à l'unanimité de refuser l'installation sur la commune des compteurs de type LINKY.

Point 13 - Classement de la Voirie Communale

Le classement de la voirie communale n'avait pas été remis à jour depuis 1983. En conséquence avec l'aide de la DDT (ex. DDE), une dizaine de kilomètres supplémentaires a été trouvée. Cela aura un impact direct sur notre Dotation Globale de Fonctionnement (versée par l'Etat) qui augmentera en proportion. Les conseillers approuvent la décision de classement et décident de poursuivre la procédure par l'ouverture d' une enquête publique portant sur les nouvelles voiries à classer.

Vote à l'unanimité

Point 14 - Cession de chemin, fixation du tarif au M² 0,48.

Soit l'équivalent de 4800 euros l'hectare.

Vote à l'unanimité

La séance est levée à 22h45

Le Maire

Les Conseillers



Handwritten signatures in blue ink:
- A large signature on the left, possibly "Hautoguet".
- A signature in the middle, possibly "V. C."
- A signature on the right, possibly "Cherrier".
- Another signature on the far right, possibly "D. M."